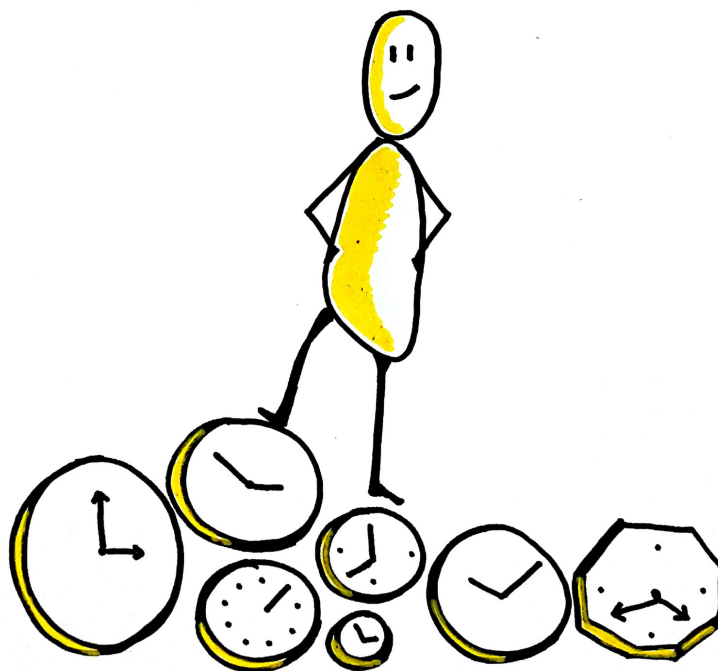




Fédération
des acteurs de
la solidarité

PAYS DE LA LOIRE

RECUEIL DE PRATIQUES

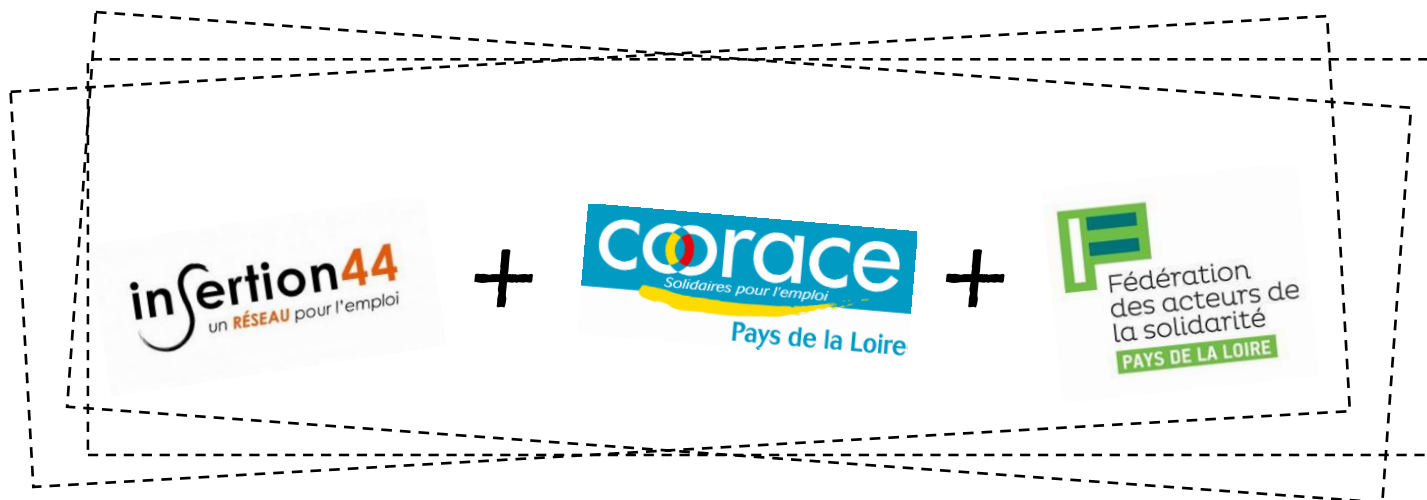


L'emploi à temps très partiel

Initiatives en Pays de la Loire et en France
pour permettre l'accès à l'emploi des plus fragiles

Décembre 2018

Ce livret rend compte et prolonge une journée d'étude qui s'est tenue à Angers le 30 juin 2017 à l'initiative de la Fédération des acteurs de la Solidarité, du COORACE et d'Insertion 44.



Trois réseaux réunis pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité, COORACE et Insertion 44
sont des réseaux associatifs fédérant des Structures d'Insertion par
l'Activité Economique (SIAE).

Ces trois réseaux visent l'accès à l'emploi de tous à travers le soutien et la
professionnalisation des associations d'insertion par le travail et de leurs
acteurs. L'approche partenariale et territoriale est un levier pour
développer les passerelles vers l'emploi et favoriser une vision
transversale centrée sur les besoins de la personne et non sur les seuls
dispositifs d'accompagnement.

**Nos actions bénéficient du soutien
de la Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de la Loire**



SOMMAIRE

CONTEXTE.....	5
EXPERIENCES EN PAYS DE LA LOIRE	8
JOB A LA JOURNEE.....	9
LA RECUPERETTE.....	13
DYNAMIC EMPLOI.....	16
MENAGE SERVICE NANTES	20
EXPERIENCES AILLEURS EN FRANCE.....	24
LE DISPOSITIF PREMIERES HEURES	25
TAPAJ	28
CONCLUSION.....	32
LEXIQUE.....	34



Le contexte

Le travail, un élément déterminant pour l'intégration et l'épanouissement de l'individu dans la société.

Est-il encore besoin de rappeler le rôle intégrateur du travail dans notre société, en grande partie fondée sur les relations économiques et la consommation ? Le rôle du travail est devenu tel qu'il irrigue les politiques publiques, les médias et les discours politiques. Il est vrai que le fait d'occuper un emploi ouvre à un statut et à un ensemble de droits (le salaire, l'assurance chômage, la retraite). Mais cet attachement est également lié aux valeurs attribuées au travail : garant de la cohésion sociale, vecteur d'estime de soi, permettant d'accéder à la dignité, à l'autonomie et à la reconnaissance sociale...La liste est longue.

Pourtant la mise en situation de travail est encore insuffisamment mobilisée pour les personnes en grande vulnérabilité.

Si différents dispositifs ont été élaborés par les pouvoirs publics pour permettre l'accès ou le retour du plus grand nombre à l'emploi, les professionnels de l'accompagnement social et professionnel déplorent chaque jour que des personnes échappent à cette intention.

- Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) mobilise le tryptique « mise en situation de travail, formation, accompagnement » pour permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un emploi. Chaque année, ce sont 140.000 personnes qui bénéficient d'un Contrat à Durée Déterminé d'Insertion (CDDi) pour se relancer dans le monde du travail. Depuis 2002, l'IAE ne dépend plus du Code de l'Action Sociale et des Familles mais du Code du Travail. Une part non négligeable du financement des Structures d'Insertion (SIAE) dépend des recettes qu'elles tirent de leur activité économique (maraîchage, entretien

des espaces naturels, restauration...). Il manque donc parfois une étape avant l'entrée dans une SIAE.

- La mobilisation des contrats aidés par les demandeurs d'emploi a été rendue plus difficile par un double mouvement de diminution du nombre de contrats et une obligation de formation qualifiante. Les Parcours Emploi Compétences (PEC) se privent de fait d'une partie des demandeurs d'emploi.
- Les AAVA (Ateliers d'Adaptation à la Vie Active) ont été créés dans les années 1970 par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale et dépendent du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ils proposent des mises en situation de travail et de l'accompagnement aux personnes en grande difficulté sociale et/ou professionnelle. On recense actuellement 125 AAVA en France pour environ 2103 places. Les AAVA sont rares et inégalement répartis sur le territoire.

Une partie des demandeurs d'emploi ou des personnes en situation d'exclusion ne parvient donc pas à mobiliser la mise en situation de travail pour se relancer. Son rôle est pourtant moteur pour permettre l'inclusion sociale et favoriser l'accès à l'emploi durable. La fonction de production donne du sens à ces emplois, même si leur objectif n'est pas la production elle-même mais plutôt la socialisation et l'inclusion de ces personnes à la société.

Partant de ce constat, des initiatives ont vu le jour dans l'objectif de proposer un cadre de travail qui s'adapte au salarié en s'appuyant sur un temps de travail réduit. Une manière de mobiliser les effets bénéfiques de l'emploi pour tous.

Des acteurs de l'insertion par le logement et par l'emploi (Structure d'Insertion par l'Activité Economique, CHRS, accueil de jour) et des acteurs du secteur du médico-social (CSAPA, CAARUD) se sont mobilisés pour trouver des solutions innovantes. Convaincus que l'emploi est un levier essentiel pour la dynamique des personnes qu'ils accompagnent, ils ont adapté le cadre de travail grâce à des contrats de 1h à 15h par semaine.

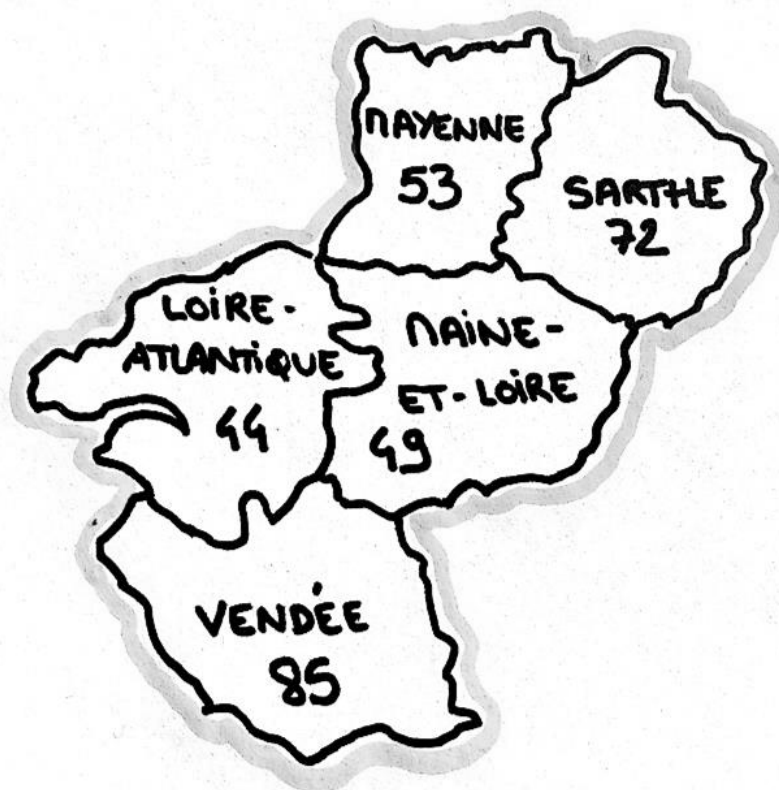
Quelles sont ces expériences ?
Sur quel(s) modèle(s) fonctionnent-elles ?
Y a-t-il un risque de précarisation des salariées ?
Le contrat de travail à temps réduit
permet-il effectivement de dynamiser les parcours ?

C'est sur cette première base de réflexion que la Fédération Solidarité des Pays de la Loire, COORACE et Insertion 44, ont organisé à Angers le 30 juin 2017 une première journée d'échanges et de débats. Une vingtaine de professionnels ont pu confronter leurs visions de l'accès à l'emploi et ainsi chercher à améliorer l'accompagnement des personnes en grande fragilité. Ce recueil nous permet de restituer la richesse des discussions et de mettre en lumière les initiatives intéressantes que nous avons pu recenser, en espérant qu'elles en inspireront d'autres.

Le secteur professionnel de la solidarité et de la lutte contre les exclusions est riche en sigles aux significations parfois obscures...
Nous vous proposons de retrouver les définitions des termes utilisés dans un lexique situé à la fin de ce recueil.



EXPERIENCES EN PAYS DE LA LOIRE



JOB A LA JOURNEE

Passer de l'urgence à l'insertion



C'est quoi « JOB A LA JOURNEE » ?

Le dispositif « job à la journée » est utilisé comme réponse à une urgence sociale pour des jeunes hébergés en Accueil Urgence Jeunes n'ayant pas les moyens de subvenir à leurs besoins élémentaires. Quelques heures de travail rémunérées dans le secteur des espaces verts leur sont proposées dès leur arrivée.

Ce dispositif existe depuis le 1er septembre 2014 sur le territoire de Challans en Vendée. Il est porté par l'APSH (Accompagnement Personnalisé et Soutien à l'Habitat) en partenariat avec le chantier d'insertion ESN OV (association d'Economie Solidaire du Nord-Ouest Vendée).

Objectifs de « JOB A LA JOURNEE »

- Proposer une alternative aux aides d'urgence (bons alimentaires, vestimentaires, transports, ...) grâce à des heures de travail rémunérées valorisantes
- Permettre aux jeunes (18-25 ans) de trouver une première réponse à une urgence sociale qui les réinscrive dans un processus d'insertion
- Rendre les jeunes acteurs de leur demande d'aide
- « Accrocher » ce public très isolé pour le ramener sur des dispositifs de droit commun de type Mission Locale.

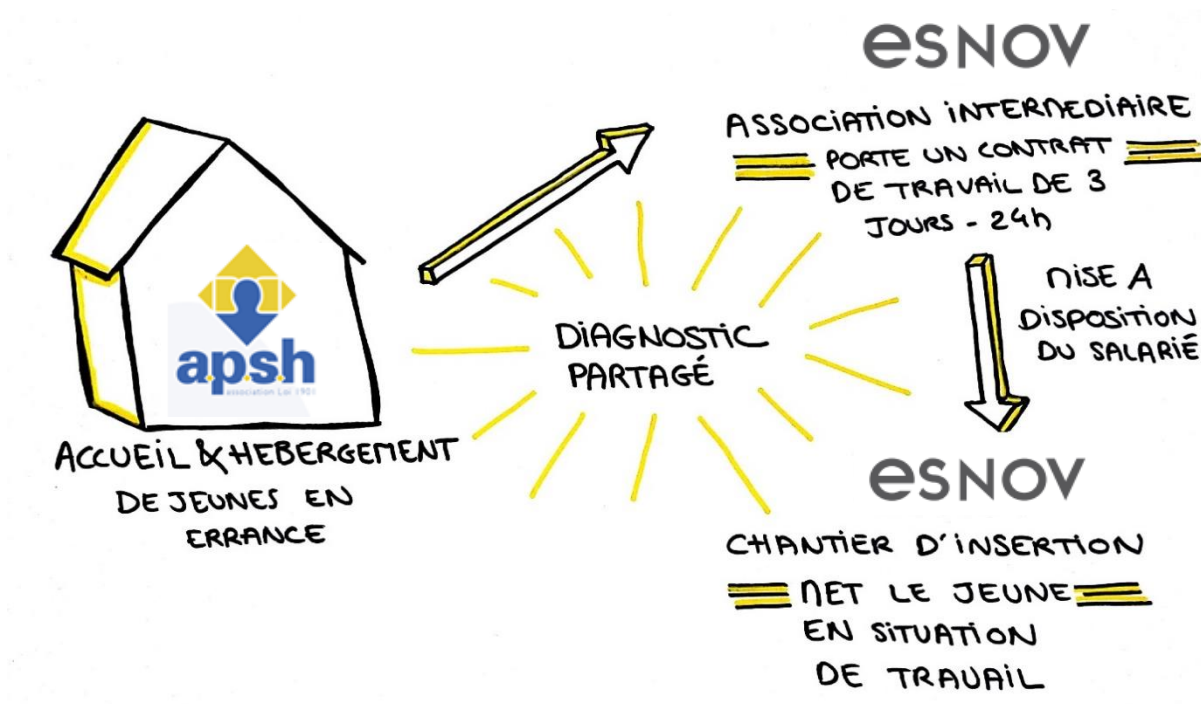
Comment ça marche ?

La procédure est rapide car il est nécessaire que ces jeunes bénéficient d'une réponse immédiate. Une fiche prescription est envoyée par l'APSH à ESN OV. ESN OV propose au jeune un rendez-vous afin de préciser les modalités de l'action (signature de contrat, consignes de sécurité et de fonctionnement, dates de l'action...).



Un contrat de travail de 3 jours (24h) est conclu avec l'Association intermédiaire ESNOV, qui met à disposition le jeune sur ses chantiers d'insertion.

Lorsque l'action est terminée, ESNOV paye en espèces la majeure partie du salaire puis règle par chèque ou virement le restant en fin de mois. Une évaluation de leur savoir-être et savoir-faire sur l'action est faite et signée avec eux. Les jeunes récupèrent en fin de mois un bulletin de salaire et leur attestation Pôle Emploi.



Résultats obtenus

Depuis sa création en septembre 2014, « Job à la journée » a permis à 60 jeunes de 18 à 25 ans de bénéficier d'une aide d'urgence. La majorité des jeunes bénéficiaires sont sans domicile fixe et en situation d'urgence sociale, voire d'errance. 90% d'entre eux sont sans ressources.

Valorisation & compétences : au bout de la mission de 24h, les différents partenaires impliqués détectent déjà une évolution des savoirs-être. Le travail sur le chantier d'insertion sur l'entretien des espaces verts est valorisant, il est visible par tous.

Logique de parcours : le dispositif contribue à la mise en place d'une relation d'aide et d'orientation vers les dispositifs et partenaires adéquats. Les jeunes peuvent ensuite évoluer sur l'association intermédiaire ou le chantier s'ils le souhaitent. En effet, beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas le fonctionnement d'un chantier ou en avaient une représentation négative. Pour une majorité, l'accès à ce dispositif, leur a permis de se (re)mettre en lien avec la mission locale.

Gestion du budget : Cette action incite également les jeunes à gérer leur argent : 80% du salaire est proposé en espèces juste à l'issue de la mission, mais 20% sont versés à la fin du mois sur un compte en banque. La remise du bulletin de salaire et de l'attestation Pôle Emploi leur permet également de mieux appréhender le fonctionnement du marché du travail.

La simplicité d'accès à l'emploi et la mobilisation rapide du dispositif sont les éléments clefs pour la réussite de « Job à la journée ». Ils permettent en effet d'offrir une réponse adaptée aux besoins urgents. « Job à la journée » remet « du possible » et permet aux jeunes de se remobiliser.

Ce qu'en pensent les bénéficiaires

« Job à la journée » offre une réponse digne aux jeunes. Il n'y a en effet ni d'enjeu de réussite ou d'échec, et les démarches sont simplifiées au maximum pour fluidifier la mise en situation de travail.

L'utilité de la tâche est valorisante et ils terminent leur mission en se disant « *j'ai mérité le salaire que j'ai gagné* ».

« *Faire à plusieurs* », au sein d'une équipe, est également un élément moteur pour les bénéficiaires : ils ont leur place dans un groupe, ils participent à une production économique et à une dynamique collective.

Ils témoignent du bon accueil de l'équipe encadrante. C'est un élément important dans « Job à la journée » qui renforce la relation de confiance, y compris avec le partenaire prescripteur.

Modèle économique de l'action

Une convention annuelle signée entre l'APSH et le Conseil Départemental de Vendée permet de mobiliser des financements du Département (Fonds d'Aide aux Jeunes) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse).

Cependant le temps de travail passé par l'APSH à faire le lien avec ESNOV n'est pas rémunéré. Le modèle économique de cette initiative n'est donc pas stabilisé et ne doit pas venir fragiliser les deux partenaires.



La mise en œuvre de l'action nécessite que la structure d'accueil possède un chantier d'insertion et une association intermédiaire : le jeune bénéficiaire est en effet mis à disposition du chantier d'insertion via l'association intermédiaire.

Perspectives

L'objectif initial du projet, éducatif et d'insertion sociale, va au-delà avec des incidences positives sur l'insertion professionnelle des jeunes bénéficiant du dispositif.

Un renforcement du partenariat avec le Conseil départemental notamment par la signature d'une convention triennale permettrait de valoriser l'expérimentation et d'apporter une relative pérennité au dispositif.

Au lancement de l'action, seule l'APSH était prescripteur. A partir de fin 2017, ce rôle a été étendu aux Missions Locales et élargi au territoire des Sables d'Olonne, via une deuxième structure d'accueil (CONTACT).

Il faut être attentif à ce que ce dispositif garde sa mission initiale (répondre à une demande d'aide d'urgence) afin qu'il ne dérive pas vers une « période d'essai ».

Pour aller plus loin !

APSH 3 Bis rue des primevères 85340 Olonne sur Mer Tél : 02 51 21 45 41 Rachel Héron, Educatrice spécialisée : r.heron@apsh.fr 	ESNOV 8 rue de la Poctière, 85300 Challans Tél : 02 51 35 62 94 http://esnov.fr/ David Gourdon, Chargé de recrutement et d'accompagnement : d.gourdon@esnov.fr 
---	---

LA RECUPERETTE

Redynamiser les projets de vie

LOIRE-ATLANTIQUE

L'idée de la « Récupérette »

La Récupérette est une recyclerie associative implantée depuis 2013 dans le vignoble nantais sur la commune de Clisson. Elle accompagne depuis 3 ans des personnes en parcours d'insertion sociale dans le cadre d'une action de redynamisation. La particularité de cette action est qu'elle repose sur un contrat de travail (emploi aidé) d'un volume de 13 heures par semaine. Les salariés recrutés ont pour la plupart des problèmes de santé physique ou psychique.

Le projet est né d'une rencontre entre Yann Saligaut, travailleur social et Mélanie Barnavon, animatrice environnement, de leur sensibilité aux questions de développement durable et d'inclusion sociale.

Les objectifs de l'action de redynamisation

L'objectif pour ces personnes isolées est de retrouver confiance en elles. Un travail important est réalisé sur l'image de soi. L'emploi leur permet d'accéder à un nouveau réseau social, et de se mobiliser sur des démarches afin de développer leur autonomie sociale : démarches administratives, périodes d'immersions professionnelles dans des entreprises extérieures, accès aux soins, à un logement autonome, gestion de la garde des enfants, acceptation du handicap, etc. Elles reprennent du plaisir au travail et s'intègrent à une dynamique de groupe conviviale et participative.

Comment ça marche ?

La Récupérette accueille en 2018 6 personnes dans le cadre d'une action de redynamisation subventionnée par le Conseil Départemental de Loire Atlantique : 3 jeunes et 3 allocataires du RSA. Elles sont embauchées en contrat aidé CUI CAE de 13 heures par semaine (deux ans maximum) sur des postes d'agents valoristes. Elles participent aux différentes missions de la structure : réception des objets, tri, vérification du bon fonctionnement et petites réparations, mise en boutique ou

stockage, étiquetages, aménagement des espaces, tour en déchetterie, accueil du public...

La diversité de ces activités permet d'actionner ou remobiliser des compétences à la fois sociales et relationnelles mais aussi professionnelles. Ces personnes sont orientées par la mission locale du vignoble nantais et les centres médico-sociaux du département. Un bilan est réalisé tous les deux mois avec leur référent social.

Résultats obtenus

Depuis 2015, 15 personnes ont pu bénéficier de l'action de redynamisation. A la suite du contrat, la majorité des personnes poursuivent avec une formation. D'autres engagent des démarches dans le soin, l'objectif emploi n'étant pas prioritaire.

Modèle économique

En 2015, La Récupérette et le Conseil départemental de Loire-Atlantique ont signé une convention annuelle pour l'accueil de 6 personnes (3 bénéficiaires du RSA et 3 jeunes moins de 26 ans) dans le cadre d'une action de redynamisation. La convention est devenue triennale en 2017 et devait être étendue à l'accueil de 5 jeunes de moins de 26 ans à partir de 2018.

Cependant, en 2018, le gouvernement a fait le choix de réduire fortement le nombre de contrats aidés, désormais nommés « Parcours Emploi Compétences ». Grâce à la convention avec le Conseil Départemental, les trois contrats aidés des personnes titulaires du RSA ont été maintenus pour 12 mois, c'est à dire jusqu'à l'automne 2018. Mais il n'en a pas été de même pour les trois contrats jeunes, qui n'ont donc malheureusement pas été renouvelés.

La Récupérette adhère au réseau Animation rurale 44 et applique la convention collective du champ de l'animation.

Perspectives

La réinsertion professionnelle et sociale des jeunes est un axe primordial de travail de l'association, c'est pourquoi elle réfléchit à relayer les contrats aidés par l'accueil de jeunes volontaires en service civique. Mais cette situation implique de nouvelles contraintes avec lesquelles l'association essaie de jongler, l'accueil de plusieurs services civiques demandant notamment un effort plus important pour l'équipe encadrante en terme de temps.



« La Récupérette porte les symptômes des gens qu'elle accueille : elle ne rentre dans aucune case ! Nous avons du mal à financer le travail réalisé »

C'est donc dans un climat d'incertitude économique que La Récupérette se positionne régulièrement sur de nombreux appels à projets. Elle interpelle et sollicite des organismes publics et privés comme la CAF, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, la Fondation de France, ainsi que les collectivités locales à tout niveau comme la région, le département, les communes.

Pour aller plus loin !

La Récupérette

4 rue des Châtaigniers

44190 Clisson

Tél : 07 81 95 54 13

<https://larecuperette.jimdo.com/>

larecuperette@gmail.com

Yann Saligaut, Coordinateur



DYNAMIC EMPLOI

Un retour progressif à l'emploi

MAINE ET LOIRE

C'est quoi « DYNAMIC'EMPLOI » ?

« DYNAMIC EMPLOI » est une action proposée par Filalinge, une association de proximité située dans un quartier la ville d'Angers dans le Maine et Loire. Elle a été créée il y a 30 ans pour répondre aux besoins des habitants. On constatait alors que les foyers ne possédaient pas toujours de machine à laver et que les logements exigus ne permettaient pas de faire sécher le linge efficacement. Le lieu est également pensé pour rassembler les habitants, car le nombre important de familles monoparentales présentes sur le quartier génère des situations d'isolement.

Différents services sont proposés par l'association :

- **Accueil de proximité** : écouter, informer, orienter et animer la vie du quartier
- **Laverie** : espace accessible à tous du lundi au vendredi qui comprend des machines à laver de différentes tailles ainsi que des sèche-linge.
- **Animation** : Filalinge propose avec et pour les habitants des actions autour du lien social et de l'accompagnement des familles. Elle bénéficie pour cela d'un agrément « espace de vie sociale » par la CAF.
- **DYNAMIC'EMPLOI** : lancé en 2014 pour accompagner les personnes en recherche d'emploi et/ou de formation

DYNAMIC'EMPLOI permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement et de mises en situation de travail sur une activité d'entretien du linge et des locaux sur un volume d'heures très réduit. C'est une action non conventionnée Insertion par l'Activité Economique mais qui s'appuie sur des associations intermédiaires du territoire pour porter le contrat de travail d'une durée de 3 à 6 heures hebdomadaires.

Objectifs

- Proposer un service innovant aux personnes en recherche d'emploi avec une reprise progressive du travail

- Valoriser et professionnaliser les pratiques des habitants : la laverie est une activité domestique accessible à tous qui peut mettre en confiance les personnes qui n'ont pas travaillé pendant une longue période
- Reprendre confiance et prendre conscience de ses atouts grâce à un accompagnement en petit collectif et en individuel
- Permettre à la personne accompagnée de mieux connaître son bassin d'emploi et l'informer sur les services et les droits autour de l'emploi



Comment ça marche ?

L'association propose à la personne en recherche d'emploi un contrat d'engagement fixant les objectifs et les moyens de son parcours individuel. Un contrat de travail peut être proposé à la personne en fonction de son parcours. Le contrat est signé entre le salarié, une association intermédiaire et Filalinge. Ce retour à l'emploi progressif permet aux salariés de retrouver une activité professionnelle. En effet, les demandeurs d'emploi qui arrivent sur l'action n'ont souvent pas travaillé depuis plusieurs années, ont besoin de reprendre confiance en eux et en leurs capacités et d'être accompagnés par un interlocuteur de proximité en qui ils ont confiance.

3 outils sont mobilisés pendant la phase d'accompagnement :

- Les entretiens individuels qui traitent de 4 axes de travail : lever les freins à l'insertion, aider à l'élaboration du projet professionnel, soutenir les techniques de recherche d'emploi, accompagner et maintenir dans l'emploi. 1h d'entretien est réalisé tous les 15 jours.
- Les mises en situation de travail sur l'entretien du linge et des locaux dans des conditions proches du secteur marchand.
- Les ateliers collectifs. Ils sont réalisés en dehors des temps de travail du salarié tous les lundis après-midi sur la base du volontariat autour de différents thèmes : découvrir son bassin d'emploi, informatique, du temps pour moi avant l'emploi, favoriser l'accès à l'information, parlons mobilité...

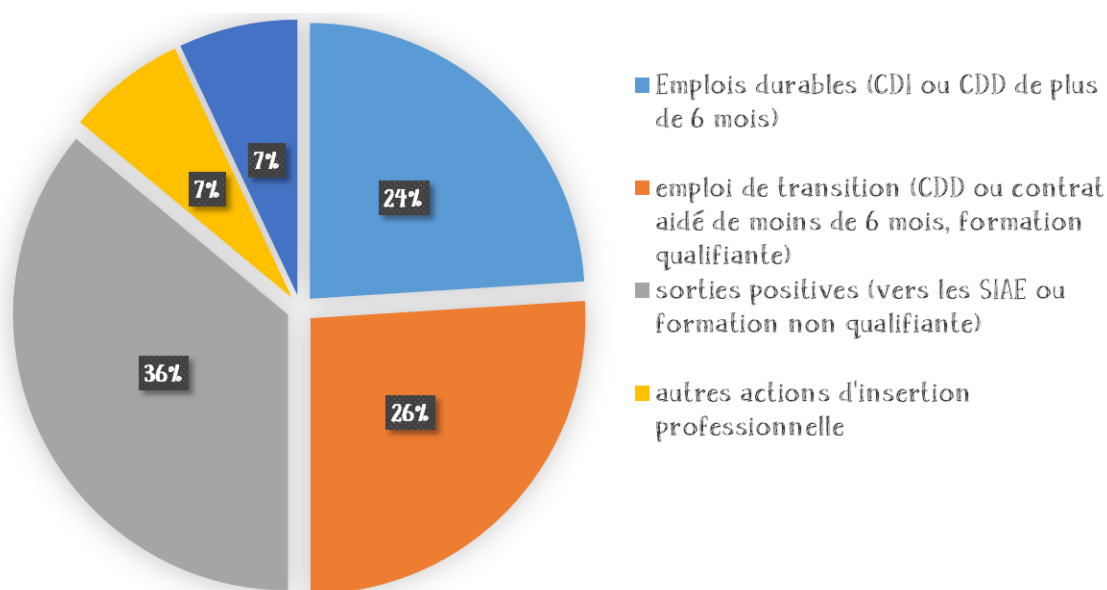
Les points forts de l'action DYNAMIC'EMPLOI peuvent être résumés ainsi :

- Une association de proximité proposant un accompagnement social global
- Une équipe réactive et un accompagnement sur un an qui évite que la personne ne « s'installe » dans le dispositif
- L'écoute et le respect du rythme de la personne et de ses besoins
- La création de parcours cohérents avec les autres acteurs du territoire

Résultats obtenus

71 personnes ont été accompagnées sur l'action DYNAMIC'EMPLOI en 2017. La durée moyenne d'accompagnement est de 8 mois. Sur les 42 personnes qui ont terminé l'action en 2017, 70 % sont sorties en démarrant un emploi ou une formation qualifiante.

Répartition des sorties de l'action DYNAMIC'EMPLOI en 2017



Modèle économique

L'action DYNAMIC'EMPLOI mobilise une encadrante technique sur l'activité entretien du linge et des locaux ainsi qu'une chargée d'accompagnement social et professionnel.

L'activité se finance notamment grâce à la vente de prestations de blanchisserie sur Angers et son agglomération. Les clients de la blanchisserie de Filalinge sont des centres sociaux, des clubs de sports, des CHRS, des lycées ou écoles publiques ou privées. Les personnes salariées sur l'action deviennent agent de blanchisserie et réalisent les différentes missions afférentes :

- ✓ Tri du linge
- ✓ Lavage et séchage
- ✓ Repassage et/ou pliage
- ✓ Retour du linge propre
- ✓ Entretien des machines

Une activité d'entretien des locaux peut également être proposée aux salariés : techniques d'entretien, marche en avant, vitrerie, connaissance et utilisation des produits d'entretien.

L'action bénéficie également du soutien de l'Etat via un financement dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), d'un financement du CCAS de la ville d'Angers ainsi que de la CAF.

Perspectives

L'association Filalinge s'est positionnée avec d'autres acteurs du territoire pour mettre en œuvre les CUI à temps réduit (CUI-TR) imaginés par le Conseil Départemental du Maine et Loire pour permettre l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

L'association va donc accueillir 4 salariées à raison de 9 heures de travail hebdomadaire sur 3 demi-journées sur son activité de blanchisserie. Le contrat est proposé pour une durée de 6 mois non renouvelables, mais l'accompagnement se poursuit avec la personne 3 mois après la fin de contrat. Le Conseil Départemental prend en charge 95% du salaire brut, plafonné au SMIC. L'association bénéficiera également d'une aide à l'accompagnement qui sera déterminée au regard du projet.

Ce nouveau financement permet à l'association de sécuriser d'avantage une initiative innovante d'accès à l'emploi qui était remise en question tous les ans faute de ligne de financement claire pour les partenaires publics.

Pour aller plus loin !



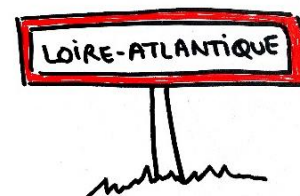
Association FILALINGE

33 Bd Victor Beaussier
49000 Angers
Téléphone : 02 41 36 00 58
filalinge.insertion@sfr.fr
<http://www.filalinge.fr/>
Marie Sauvaitre, directrice



MENAGE SERVICE NANTES

Une première marche dans le parcours d'insertion



L'idée de Ménage Service

L'association Ménage Service, située à Nantes, propose des contrats de travail dans le secteur du Service à la Personne. Elle appartient au réseau national des Ménage Service et bénéficie d'un conventionnement Association Intermédiaire (AI) et Entreprise d'Insertion (EI). Confrontée à un turn-over très important des salariés, à des travailleurs à la santé parfois fragile et positionnée le secteur très concurrentiel du service à la personne, l'association a décidé de proposer des parcours complets à ses salariés. L'association s'est structurée afin de proposer des contrats à très faible nombre d'heures au démarrage, pour augmenter progressivement les mises à disposition, en concertation avec le salarié.

Objectifs

- Aménager le temps de travail en début de parcours pour laisser aux salariés le temps de reprendre un rythme qui leur convienne en fonction de leurs appréhensions et de leurs contraintes personnelles ou de santé.
- Continuer à participer à la stabilisation des personnes qui ont bénéficié d'un contrat d'insertion en les faisant évoluer vers un contrat de droit commun.
- Répondre à la demande des clients souhaitant avoir le même intervenant à domicile sur une durée importante.
- Réussir à recruter des salariés dans le secteur du service à la personne, secteur perçu négativement mais pour lequel le besoin de main d'œuvre est très fort.

Comment ça marche ?

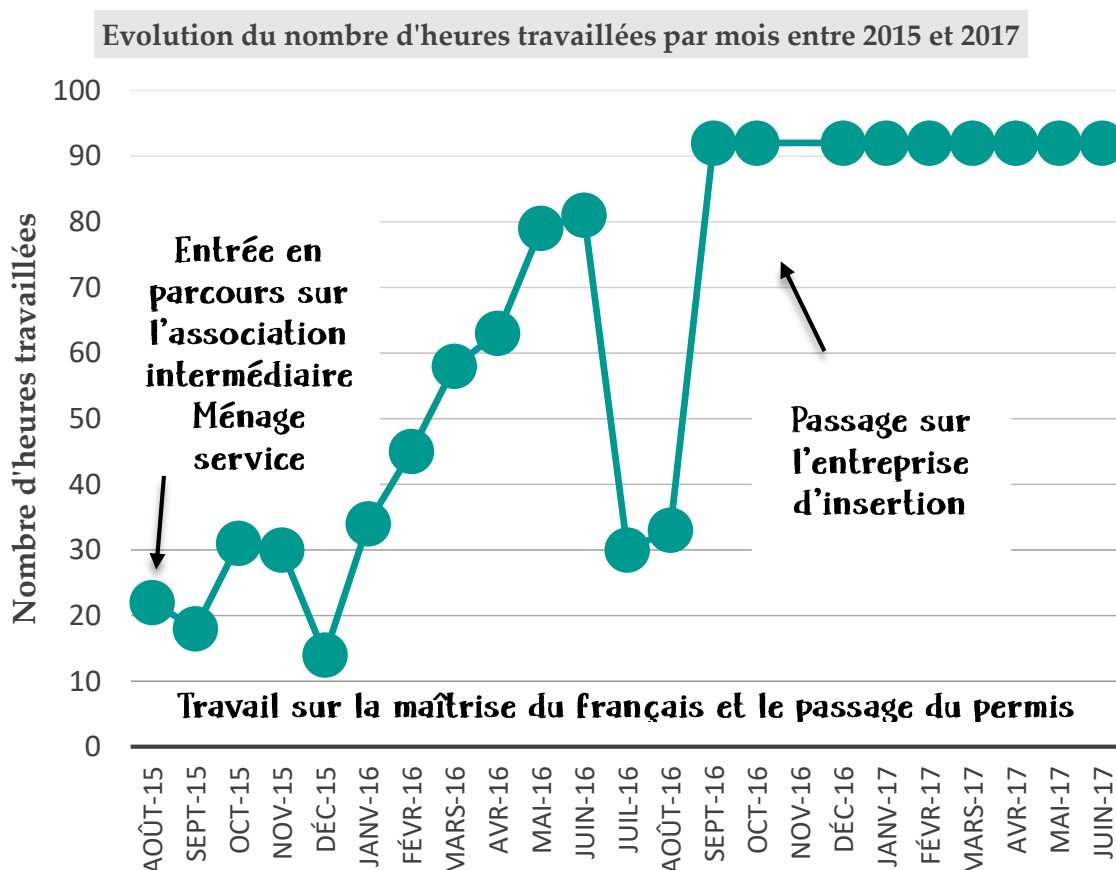
Ménage Service propose à des personnes en recherche d'emploi de démarrer sur un poste d'intervenant à domicile avec un nombre d'heures très réduit. Une étude

minutieuse est réalisée avec la personne afin de vérifier que ce démarrage à temps réduit ne soit pas une « trappe à précarité » qui la priverait de certains droits.

Si la personne réalise un parcours dans sa totalité, elle a donc l'opportunité de signer CDDU ou Contrat d'Usage, le contrat de travail de l'association intermédiaire, et d'évoluer vers un CDDI en entreprise d'insertion dès lors qu'elle est en capacité de travailler 20h par semaine. Ménage Service peut également proposer au salarié en fin de parcours IAE un CDI si un diagnostic partagé entre l'association et le salarié montre que Ménage Service a permis à la personne de se stabiliser mais qu'elle encoure encore un risque de ne pas s'intégrer dans le marché du travail concurrentiel.

Exemple de parcours de Mme J.

Jeune femme anglophone, arrivée en France avec un enfant en bas âge, peu d'expériences professionnelles et pas de diplôme.



Ménage Service s'est adapté aux demandes de Mme J. en lui proposant à l'été 2015 des contrats de moins de 20h par mois. En décembre 2015, elle a eu besoin de retourner dans son pays d'origine, et le nombre d'heures de son contrat s'est là encore adapté. Au bout d'une année de montée en charge progressive, l'association a proposé à la

salariée qui avait démontré ses capacités de faire évoluer son contrat sur l'entreprise d'insertion, qui nécessite un investissement plus important.

Résultats obtenus

- Les salariés qui ont bénéficié de ces aménagements progressifs de parcours ont su démontrer leur capacité à occuper un emploi sur un nombre d'heures important. Ils ont pu dépasser leurs inquiétudes initiales et bénéficier de temps pour s'investir pleinement dans leur projet professionnel.
- Ménage Service Nantes a réussi à s'adapter aux profils et aux besoins des demandeurs d'emploi et ainsi faciliter le recrutement d'intervenants à domicile.
- L'association remplit pleinement sa mission d'accès à l'emploi en recrutant des profils qui n'auraient pas été retenus dans un premier temps sur l'entreprise d'insertion.

Modèle économique

L'heure de prestation est facturée de la même manière que l'on bénéficie d'une prestation de l'association intermédiaire ou de l'entreprise d'insertion. Ce tarif, qui correspond au prix du marché (21,50€ HT), a demandé un travail important sur la qualité des prestations des interventions à domicile car c'est avant tout la satisfaction du client qui rend cette souplesse possible pour Ménage Service.

Perspectives

Cette modalité de recrutement fonctionne correctement et a trouvé un modèle économique stable et cohérent pour accompagner efficacement vers l'emploi. Ménage Service entend donc continuer dans cette voie.

Pour aller plus loin !



Ménage Service Nantes
14 bd. Winston Churchill
44100 Nantes
Tél. 02 40 49 42 77
contact@menageservice44.com
Marie-Annick Branchereau, directrice



EXPERIENCES AILLEURS EN FRANCE



LE DISPOSITIF PREMIERES HEURES

L'exemple de « CARTON PLEIN »



C'est quoi « Carton Plein » ?

Située à Paris, l'association « Carton Plein » réalise des déménagements à vélo ainsi que de la collecte et de la vente cartons de déménagement. Elle bénéficie du « Dispositif premières heures » (DPH) financé par le département de Paris, et initialement porté par Emmaüs Défi. Ce dispositif lui permet de proposer des contrats de travail d'une très faible durée en démarrant par 1h semaine pour aller jusqu'à 72 heures par mois. L'association accompagne ainsi depuis 4 ans des personnes en très grande précarité avec une organisation du travail souple qui s'adapte aux besoins et capacités des salariés.

Objectifs

- Réussir à intégrer des personnes en situation de grande précarité, et notamment des sans-abris, aux ateliers et chantiers d'insertion
- Décaler la relation nouée avec la personne à la rue vers un contexte de travail rémunéré
- Réutiliser les cartons de déménagement trop souvent jetés pour développer un projet écologiquement pertinent

Comment ça marche ?

Le SIAO, la maraude sociale, le CSAPA, les chantiers d'insertion, et d'autres structures partenaires du domaine social et du médico-social sont prescriptrices de la mesure Dispositif Premières Heures. Carton Plein s'appuie sur un réseau de 45 partenaires pour recruter ses salariés.

Ces partenaires rédigent une fiche de liaison vers l'association, et c'est à Carton Plein de recevoir la personne et d'évaluer si son profil et ses attentes correspondent bien aux postes et aux missions qui peuvent être proposés (déménagement à vélo ou valoriste pour les cartons). Carton Plein accueille de manière inconditionnelle toute personne en capacité et en droit de travailler. Les personnes accueillies ne doivent pas percevoir

d'allocation chômage, elles touchent parfois une Allocation Adulte Handicapé ou le RSA. En moyenne, les salariés travaillent 6 heures par semaine.

Le portage salarial est réalisé par une Association Intermédiaire (AI). L'association intermédiaire propose et explique le contrat de travail au salarié, édite ses fiches de paies et met en paiement le salaire. Le contrat de travail s'adapte aux capacités du salarié et peut évoluer en fonction de sa situation. Le parcours au sein de « Carton Plein » est d'une durée maximale d'un an.

Résultats obtenus

Carton plein propose un encadrement renforcé aux salariés grâce aux encadrants techniques en charge de la production et aux accompagnateurs socio-professionnels. Plus nombreux que dans un chantier d'insertion, ces derniers ont notamment pour rôle d'accompagner le salarié lors de ses démarches pour l'ouverture de ses droits. Les sans-abri sont en effet souvent victimes de préjugés qui rendent tout acte administratif, comme l'ouverture d'un compte en banque, une visite médicale ou un rendez-vous à Pôle Emploi, particulièrement complexe.

« Carton Plein » relève le défi, chaque jour, de réaliser la production attendue par ses clients. C'est une organisation extrêmement réactive pour pallier aux absences, aux retards, aux abandons de poste de personnes dans une situation de précarité très forte.

68% des sorties après le contrat de 12 mois au sein de Carton Plein se font vers l'emploi, très majoritairement vers un chantier d'insertion.

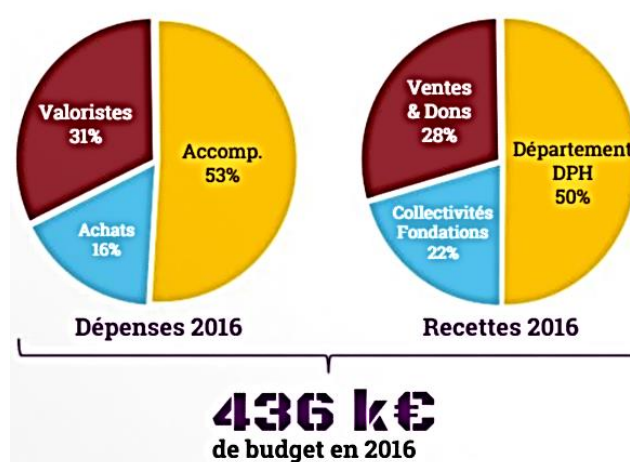


Modèle économique

Carton Plein s'est saisi du dispositif DPH car il correspondait pleinement aux valeurs que l'association souhaitait promouvoir. Initié par Emmaüs Défi, le DPH est aujourd'hui proposé dans plusieurs structures et bénéficie d'un soutien financier important du département de Paris.

En 2016, 8346 heures de travail rémunérées ont permis d'accompagner 72 valoristes soit un équivalent de 4,5 ETP. La durée moyenne d'accompagnement se situe à 8 mois.

L'accompagnement d'une personne sur un an est évalué par l'association à 3000 euros. Au total, 8 postes d'encadrement et d'accompagnement sont nécessaires pour faire tourner l'association.



*Extrait du rapport
d'activité 2016 de
Carton Plein*

Perspectives

Le modèle économique de Carton Plein est en cours de stabilisation même si le Dispositif Premières heures ne couvre pas encore totalement le coût de la rémunération de tous les valoristes. C'est l'objectif de l'association dans les années à venir.

Carton Plein est une association qui a su obtenir le soutien de fondations et d'entreprises dans le cadre du mécénat. Ce soutien permet notamment de financer la mise en œuvre d'actions socio-culturelles avec les salariés.

Le Dispositif Première Heures ambitionne d'être essaimé dans plusieurs régions de France.

Pour aller plus loin !



Association Carton Plein

132 rue des Poissonniers

75018 Paris

Tél : 01 44 85 37 01

<http://cartonplein.org/>

bonjour@cartonplein.org

**CARTON
PLEIN** 75

Réseau TAPAJ

Travail Alternatif Payé à la Journée



C'est quoi « TAPAJ » ?

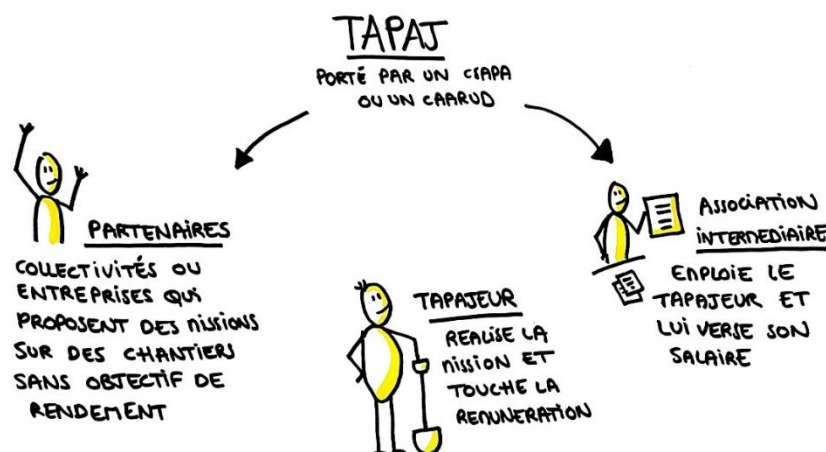
TAPAJ est un dispositif d'emploi à très peu d'heures à destination des jeunes de 18 à 25 ans en situation d'errance. Cette initiative québécoise qui a vu le jour dans les années 2000 a été mise en place pour la première fois en France à Bordeaux en 2012. Développé par les Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), deux structures intervenant dans le secteur de la lutte contre les addictions, TAPAJ est conçu comme outil d'accompagnement des jeunes à la rue dans une optique de réduction des risques.

Le modèle économique de TAPAJ impulse la mise en relation entre les structures médico-sociales de prévention en addictologie, les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises partenaires au bénéfice des jeunes en errance.

Objectifs

- Prouver qu'il est possible d'accéder à une source de revenus légale, journalière et simple à mobiliser, donc compatible avec le mode de vie des jeunes en errance.
- Leur permettre de développer des savoirs-être et des compétences qui pourront être utiles dans le milieu professionnel.
- Enclencher un parcours vers le soin pour les jeunes à la rue rencontrant des problématiques psychiques et/ou des situations d'addictions.
- Initier un premier lien avec les institutions et une démarche d'accompagnement sur le plus long terme dans l'optique de revenir dans le droit commun

Comment ça marche ?



La mise en situation de travail s'effectue par paliers pour permettre au jeune accompagné de rentrer petit à petit dans le dispositif et de se mettre en lien avec les acteurs de l'accompagnement de son territoire.



Extrait tiré du site Internet tapaj.org

Un travail d'échange et d'acculturation avec l'Association Intermédiaire est nécessaire pour que le droit du travail soit respecté malgré les problématiques spécifiques de ce public. De même, TAPAJ doit nouer des relations étroites avec des partenaires susceptibles de proposer des « plateaux de travail » ou missions qui n'impliquent pas

de rendement spécifique, du moins au démarrage de l'accompagnement. Les missions proposées aux jeunes sont souvent liées à l'entretien des espaces verts, le nettoyage des espaces urbains, la réalisation de fresques, le nettoyage d'abribus en sont quelques exemples.

Résultats obtenus

En 2016, 378 jeunes ont bénéficié du programme TAPAJ en France. A la fin 2016, on dénombrait 50 sorties positives en emploi, 48 prises en charge avec mise à plat des situations administratives et 39 prises en charge de soins.

Modèle économique

TAPAJ est soutenu par la MILDECA qui accompagne sa modélisation et son essaimage et bénéficie du soutien opérationnel de la Fédération Addictions.

A la frontière des politiques de réduction des risques, de sécurité publique et de cohésion sociale, TAPAJ est soutenu par plusieurs financeurs publics. L'action repose également sur une dynamique qui associe entre associations locales, institutions, élus et monde de l'entreprise.

Une partie de son activité est financée par la réalisation de prestations auprès d'entreprises. Les partenariats avec les grands comptes sont recherchés et développés pour consolider TAPAJ. Ils sont signés au niveau national avant d'être relayés localement pour faciliter le déploiement du dispositif. Une convention nationale a été signée avec la SNCF. La fondation Auchan est également impliquée dans le dispositif, tout comme VINCI, la fondation Orange et Orange Solidarité.

Perspectives

Au vu des résultats obtenus par cette première expérience française, d'autres villes se sont inspirées de la démarche. Un réseau TAPAJ France a vu le jour en 2014, pour soutenir les initiatives existantes, outiller les acteurs et rédiger une charte nationale TAPAJ.

De par sa capacité de mobilisation et de formalisation collective, la Fédération Addiction s'est vue confier par la MILDECA, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives, la mission d'accompagner des futurs porteurs de projets TAPAJ du territoire national.

En 2017, 17 villes sont membres de TAPAJ France. Le projet est actuellement en phase de lancement à Nantes.

La reconnaissance de TAPAJ dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dévoilée à l'automne 2018 par le gouvernement permettra au réseau de bénéficier de moyens financiers pour organiser un essaimage sur tout le territoire national dans les années à venir.

Pour aller plus loin !

TAPAJ France

<http://www.tapaj.org/>

TAPAJ Nantes

18 Rue Bouillé

44000 Nantes

02 40 48 48 58

tapaj.nantes@tapaj.org

TAPAJ FRANCE
Travail Alternatif Payé À la Journée



Conclusion

La conception « sur-mesure » de ces initiatives de travail à temps très partiel est la principale fragilité de ces expériences. A la frontière entre plusieurs politiques publiques, les associations ont du mal à trouver leur modèle économique. Le fait d'être adossé à des structures existantes permet une relative stabilité, mais les financements sont souvent annuels. Le recours au mécénat pour diversifier l'assise de ces actions est sans conteste une plus-value, mais qui ne permet pas de compenser le nécessaire soutien public. Le manque de lignes de financements pérennes est pour le moment le principal frein à l'essaimage.

Il n'en reste pas moins que le point commun des initiatives mises en valeur dans ce recueil est qu'elles sont parvenues à s'extraire des dispositifs existants pour créer des approches et des parcours centrés sur les besoins des publics fragilisés. Les associations ont tiré parti des effets bénéfiques de l'emploi salarié pour remobiliser la personne, aussi bien sur le plan personnel que professionnel. Les résultats obtenus démontrent la pertinence de cette approche qui vient combler les manques des dispositifs existants.



➤ Association intermédiaire – AI

L'association intermédiaire se positionne comme un intermédiaire entre des demandeurs d'emploi et des particuliers ou des professionnels (entreprises, collectivités locales, associations, etc.) ayant besoin d'un service : elle embauche les premiers et les met à disposition des seconds, pour réaliser des missions de travail. Parallèlement, elles assurent auprès de ses salariés en insertion un accompagnement social et professionnel afin de favoriser leur insertion dans un emploi durable.

➤ CDD d'insertion – CDDI :

Type de contrat proposé à l'entrée des salariés en chantier ou en entreprise d'insertion. Il équivaut à un CDD classique, sa durée doit cependant être comprise entre 4 mois minimum et 24 mois au maximum.

➤ CDD d'Usage – CDDU :

Un CDD d'usage est un contrat de travail d'une durée limitée spécifique à certains secteurs économiques pour lequel le fait de recourir à une succession CDD est nécessaire. Son application est définie par le Code du Travail. Ce contrat est généralement utilisé par les associations intermédiaires.

➤ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale – CHRS

Les CHRS sont des structures publiques ou privées qui accueillent les personnes ou familles en détresse connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle. Il se différencie de l'hébergement d'urgence, principalement par la durée du contrat de séjour qui est de plusieurs mois. L'accompagnement social qui est proposé doit permettre aux personnes l'accès à un logement de droit commun ou à un logement adapté.

Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Ils sont financés par l'Etat par le biais d'une dotation globale versée au titre de l'aide sociale.

⇒ Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues - CAARUD :

Les CAARUD sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des usagers de drogues. Contrairement aux établissements de soin traditionnels, les CAARUD accueillent les usagers de drogues avec un minimum de conditions : respect de l'équipe et des autres usagers et interdiction de consommation sur place. L'abstinence, le projet de sevrage, la sobriété ou d'autres considérations ne sont pas exigées (principe de l'accueil inconditionnel).

⇒ Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie - CSAPA :

Les CSAPA s'adressent aux personnes en difficulté avec leur consommation de substances psychoactives (licites ou non, y compris tabac et médicaments détournés de leur usage). Leur mission s'étend également aux personnes souffrant d'addictions sans substance (en particulier le jeu pathologique). Ils remplacent les centres spécialisés de soins aux toxicomanes (CSST) et les centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) en les rassemblant sous un statut juridique commun.

⇒ Chantier d'insertion – ACI :

Le chantier d'insertion est une structure conventionnée par l'État. Ces structures peuvent être éphémères ou pérennes. Leurs activités peuvent s'exercer dans tous les secteurs d'activité dès lors que les avantages octroyés par l'État ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois existants.

Les chantiers d'insertion accueillent dans le cadre d'un CDDI des personnes en recherche d'emploi pour leur permettre de construire leur projet professionnel et d'accéder à un emploi.

⇒ Contrats aidés CUI-CAE :

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le

principe est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics.

Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des établissements publics locaux d'enseignement. Les nouveaux contrats aidés lancés en 2018, les Parcours Emploi Compétences (PEC) sont des CUI-CAE avec des exigences plus fortes en terme d'accompagnement et de formation.

⇒ **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi – DIRECCTE :**

Ce sont les services déconcentrés (c'est-à-dire déclinés au niveau territorial) du ministère de l'économie et du ministère du travail. En charge de toutes les politiques d'emploi, c'est notre interlocuteur sur les politiques IAE. Au niveau régional, c'est la Direccte ; au niveau départemental ce sont les UD-Direccte (Unité Départementale).

⇒ **Direction Départementale de la Cohésion Sociale – DDCS :**

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a été créée le 1er janvier 2010. La DDCS(PP) est le service déconcentré de l'Etat qui a la compétence sur le secteur Accueil, Hébergement, Insertion (AHI).

⇒ **Entreprise d'insertion – EI :**

C'est une entreprise à part entière, qui tire l'essentiel de ses revenus de son activité économique. Inscrites dans le champ concurrentiel, les EI assument toutes les obligations et devoirs inhérents à l'entreprise de droit commun. Au-delà de leur vocation économique, les entreprises d'insertion (EI) sont porteuses d'un projet social favorisant l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Les actions d'accompagnement et de formation sont financées dans le cadre d'une convention avec l'État. D'autres financements particuliers peuvent être mobilisés pour des actions complémentaires d'accompagnement des personnes dans leur parcours (collectivités territoriales, Pôle Emploi, PLIE, FSE...).

⇒ **Fonds d'Aide aux Jeunes – FAJ :**

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

⇒ **Insertion par l'Activité Economique – IAE :**

L'Insertion par l'Activité Economique désigne un ensemble de dispositifs régis par le code du travail dont l'objectif commun est le retour à l'emploi de personnes en difficulté socioprofessionnelles via un contrat de travail. Le secteur de l'IAE regroupe différentes structures (SIAE) :

- Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- Les associations intermédiaires (AI)
- Les entreprises d'insertion (EI)
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Chaque structure est conventionnée par les services déconcentrés de l'Etat (la DIRECCTE). Les personnes salariées de l'IAE vont bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel, de formations et de mises en situation de travail pendant deux années maximum.

⇒ **Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives – MILDECA :**

Placée auprès du Premier ministre, la MILDECA anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Elle élabore à ce titre le plan gouvernemental et veille à sa mise en œuvre. La compétence de coordination de la MILDECA s'étend à l'ensemble des addictions avec ou sans produit, et sur l'ensemble des domaines de la politique publique. La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.

Mission Locale :

La Mission Locale est un lieu d'accueil et d'écoute des jeunes âgés de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion. Elle a pour objectif d'assurer l'information, l'orientation, le suivi social et professionnel de ces publics jeunes confrontés à des difficultés d'insertion. Elles gèrent un dispositif appelé « garantie jeune », parcours intensif et personnalisé d'accès à l'emploi pour les jeunes non diplômés/qualifiés et à faibles ressources.

Revenu de Solidarité Active – RSA :

Le RSA ou Revenu de solidarité active est une prestation financière qui remplace le RMI, Revenu Minimum d'Insertion. Il est entré en vigueur le 1er juin 2009. Il garantit un revenu minimum aux personnes en situation précaire ou vient compléter les revenus du travail quand ils sont insuffisants pour vivre dans des conditions décentes.

Parcours Emploi Compétences – PEC :

À partir de janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences mais restent juridiquement des CU-CAE (voir définition ci-dessus). La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Service civique :

Le Service Civique est un engagement volontaire indemnisé, au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation – SIAO :

Le SIAO est un organe départemental dont la fonction est de coordonner les acteurs qui interviennent dans la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de le devenir, et ce jusqu'à l'entrée dans un logement autonome.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

PAYS DE LA LOIRE

Ce recueil a été réalisé grâce au soutien de nos partenaires



Région

PAYS DE LA LOIRE



VOUS ÊTRE UTILE

Fédération des acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
85 boulevard Germaine Tillion 49100 Angers
paysdelaloire@federationsolidarite.org 02.41.20.45.16